

**Département des Ressources Humaines
Service de Développement RH**

SDevRH 2024 - 0086

Le Président-directeur général de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale,

- Vu** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- Vu** la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
- Vu** la loi n°2019-828 du 6 août 2019 relative à la transformation de la fonction publique
- Vu** le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics et technologiques et notamment ses articles 75 - 115 et 116 ;
- Vu** le décret n° 84-1206 du 28 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires de l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale ;
- Vu** le décret n° 2016-581 du 11 mai 2016 modifiant divers décrets relatifs à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie B de la fonction publique de l'Etat ;
- Vu** le décret n°2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels
- Vu** l'arrêté du 17 août 2005 modifié relatif aux examens professionnels de sélection pour l'accès à certains grades des corps d'ingénieurs et de personnels techniques et d'administration de la recherche de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale,

DECIDE

Article unique : Les personnels dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau d'avancement pour l'accès au grade des **techniciens de la recherche classe exceptionnelle** au titre de l'année 2024 :

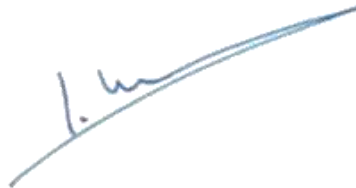
12 possibilités

Rang	Civilité	Agent	Grade	Structure	Directeur de structure	DR	BAP
1	M.	BERTELLE Yohann	TECS	US28	MOROSAN Serban-Zaharia	Paris - IDF Centre - Est	A
2	Mme	VEZOLI Véronique	TECS	U1208	DEHAY Colette	Auvergne - Rhône - Alpes	J
3	M.	LE GUENNEC Yoan	TECS	U1229	GUICHEUX Jérôme	Grand Ouest	A
4	Mme	FRANCES Nathalie	TECS	DR Occitanie Pyrénées	BOURGOIN Sylvain	Occitanie Pyrénées	J
5	Mme	RENAUD-BEZOT Fabienne	TECS	DR PACA et Corse	NOBILE Dominique	PACA et Corse	J

Rang	Civilité	Agent	Grade	Structure	Directeur de structure	DR	BAP
6	Mme	BOURGOUIN Sandra	TECS	U1295	DELPIERRE Cyrille	Occitanie Pyrénées	J
7	Mme	BROSSARD Pascale	TECS	Administration Du Siège	GUILLEMIN Murielle par intérim	Administration Du Siège	G / J
8	Mme	GALIN-CHENE Delphine	TECS	U1312	SALTEL Frédéric	Nouvelle Aquitaine	J
9	M.	MAGNE Rémy	TECS	U1253	BELZUNG Catherine	Grand Ouest	E / J
10	Mme	GOURRU-LESIMPLE Géraldine	TECS	U1060	VIDAL Hubert	Auvergne - Rhône - Alpes	A
11	Mme	MAUSSION Sophie	TECS	U1050	VERLHAC Marie-Hélène	Paris - IDF Centre - Est	J

Fait à Paris, le 06 mai 2024

Le Président-directeur général



Les délais et voies de recours applicables à cette décision sont, conformément à l'article R.421-1 du Code de justice administrative, de deux mois à compter de sa notification, de préférence au juge administratif.

Pr. Didier Samuel

Président-directeur général de l'Insm